

DECRET N° 99-307 DU 18 JUIN 1999

Chargeant Monsieur Joseph Sourou ATTIN,
ministre des Travaux publics et des
transports , de l'intérim de Monsieur
Pierre OSHO, Ministre des Affaires
étrangères et de la coopération, par intérim.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
Gouvernement ;

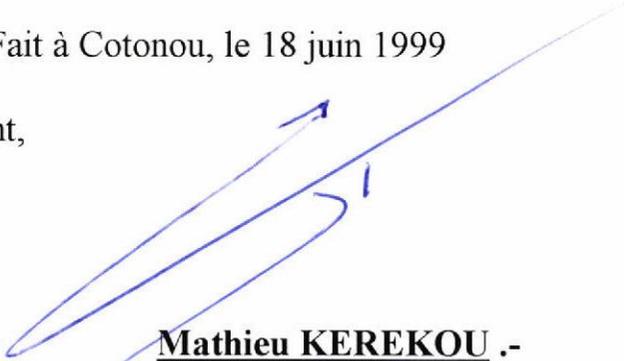
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 15 Juin 1999, Monsieur Joseph Sourou ATTIN,
Ministre des Travaux publics et des transports est chargé de l'intérim du Ministre
des Affaires étrangères et de la coopération (par intérim) pendant l'absence de
Monsieur Pierre OSHO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 juin 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU .-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DSDV 8
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-